

O B J E T : Végétalisation du Front de Mer

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le littoral de Saint-Denis, vous en conviendrez donne actuellement un bien piètre image de notre cité.

En effet, en dehors de quelques îlots régulièrement entretenus l'ensemble de la côte (à environ 6 km) est dans un état d'aménagement et d'entretien très relatif.

Depuis quelques années pourtant la municipalité a envisagé d'aménager cette zone mais s'est toujours heurtée notamment aux problèmes de financement.

Or, la Direction Départementale de l'Équipement vient de nous faire savoir que le Ministère de l'Environnement est prêt à subventionner ce projet tant au niveau des études qu'à celui des travaux à un taux relativement intéressant.

Le montage de l'opération dont l'étude a été confiée au Cabinet BARAVIAN pourrait donc s'établir de la façon suivante :

En 1981

- 1) . Constitution d'un dossier d'étude générale portant sur l'ensemble du littoral. Ce document définira les grandes options d'aménagement et servira de base aux études de détails correspondant aux tranches annuelles de travaux.
- 2) . Constitution de la 1ère étude de détail portant sur la zone comprise entre le Cimetière de l'EST et la Bibliothèque de Prêt.

Ces deux études seront financées à 50% par le Ministère de l'Environnement au titre de 1981. Leur montant approximatif s'établirait à : - 2% du montant total des travaux pour l'étude générale;

- 2,5% du montant des travaux de la tranche considérée pour la 1ère étude de détail.

En 1982

. Réalisation de la 1ère tranche de travaux correspondant à la 1ère étude de détail pour un montant d'environ 2 000 000 Francs. Ces travaux seront subventionnés à 40% (Ministère Environnement : 20%, FIDOM 20%).

AFFAIRE n° 27

O B J E T : Végétalisation du Front de Mer

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chrs Collègues,

Le Littoral de Saint-Denis, vous en conviendrez donne actuellement un bien piètre image de notre cité.

En effet, hors de quelques îlots régulièrement entretenus l'ensemble de la côte (environ 6 km) est dans un état d'aménagement et d'entretien très relatif.

Depuis quelques années pourtant la municipalité a envisagé d'aménager cette zone mais s'est toujours heurtée notamment aux problèmes de financement.

Or, la Direction Départementale de l'Equipement vient de nous faire savoir que le Ministère de l'Environnement est prêt à subventionner ce projet tant au niveau des études qu'à celui des travaux à un taux relativement intéressant.

Le montage de l'opération dont l'étude a été confiée au Cabinet BARAVIAN pourrait donc s'établir de la façon suivante :

En 1981

- 1) . Constitution d'un dossier d'étude générale portant sur l'ensemble du littoral. Ce document définira les grandes options d'aménagement et servira de base aux études de détails correspondant aux tranches annuelles de travaux.
- 2) . Constitution de la lère étude de détail portant sur la zone comprise entre le Cimetière de l'EST et le carrefour de l'U M A B.

Ces deux études seront financées à 50% minimum par le Ministère de l'Environnement au titre de 1981. Leur montant approximatif s'établirait à 150 000 Francs chacune soit au total 300 000 Francs.

En 1982

. Réalisation de la lère tranche de travaux correspondant à la lère étude de détail pour un montant d'environ 2 500 000 Francs. Ces travaux seront subventionnés à 40% (Ministère Environnement : 20%, FIDOM 20%).

J'ai donc l'honneur Mesdames, Messieurs et Chers Collègues de vous demander :

- d'approuver tel que défini ci-dessus ce projet d'aménagement du littoral de Saint-Denis.
- de m'autoriser à solliciter du Ministère de l'Environnement des subventions au taux le plus élevé possible pour l'étude générale et l'étude de détail de la première tranche de travaux.

Je mets les questions aux voix.

LE MAIRE - Cette délibération vous a été présentée une première fois ; elle n'était pas au point. J'ai demandé qu'on reprenne cette délibération en expliquant davantage.

Est-ce que vous avez des remarques à formuler ?

Cette affaire avait été alors enlevée de l'ordre du jour pour la faire passer en Commission afin que toutes les questions posées trouvent une réponse.

M. Marcel HOARAU - lit l'avis des Commissions :

"AVIS FAVORABLE. LES commissions suggèrent que soit très rapidement provoquée une réunion de la commission des travaux publics à laquelle s'adjoindraient les délégués ou adjoints des secteurs concernés et les responsables des espaces verts, afin de déterminer le plus vite possible la nature des travaux à engager."

Dr Gilbert GERARD - Je ne vois pas pourquoi on confie cette étude. On a suffisamment d'ingénieurs à la Mairie pour la faire.

LE MAIRE - Il s'agit ici d'une étude longue qui va de la Jamaïque au Cap Bernard et où il y a beaucoup de points de détail. Il est évident que cela ne peut pas être fait par les services communaux.

Dr Gilbert GERARD - Quand on voit comment le rivage est mangé littéralement par la mer, je ne vois pas trop quel aménagement on va y faire ?

LE MAIRE - Il s'agit de la partie comprise entre le rivage et la route.

Dr Gilbert GERARD - Ce travail risque de disparaître au premier cyclone quand on voit jusqu'où la mer arrive par mauvais temps et ce qui se passe derrière le cimetière où la route est rongée.

LE MAIRE - Si on pense aux cyclones, on ne fera plus rien.

M. Marcel HOARAU - La Commission a mis l'accent sur des dégâts qui pourraient être occasionnés par les raz-de-marées. Il faut que le concepteur en tienne compte.

On examinera le projet, s'il n'est pas conforme, il sera rejeté.

Le terme de végétalisation a été employé pour présenter la demande de subvention ; il est obligatoire pour obtenir la participation du Ministère.

LE MAIRE - Cela ne veut pas dire qu'on ne plantera que des arbres.

Dr Gilbert GERARD - Le Ministère va participer pour 50 %. On n'a pas fixé de montant. Est-ce qu'au moment où le coût des travaux va apparaître, on ne risque pas d'avoir ce qui s'est passé pour le C.R.A.C ?

LE MAIRE - Le Ministère a fixé à 5 millions sa participation.

Dr Gilbert GERARD - Est-ce que cette étude ne va pas faire double emploi avec celle de M. QUENTIN ?

LE MAIRE - M. QUENTIN, il s'agissait d'un concours d'idées. Ici, on s'adresse à un architecte d'opération.

De toute façon, les architectes ne sont pas en cause puisqu'ils partagent le travail : l'architecte en chef prend 5 % sur l'architecte d'opération. C'est un peu comme le concours concernant la Cité Providence de Cour Papaya. L'architecte en chef, c'est celui qui a gagné le concours.

Dr Gilbert GERARD - Pour économiser un prix (de l'ordre de 10 000 Frs) si mes souvenirs sont exacts, on lui donne 5 % sur un montant des travaux qui va s'élever à 5 ou 10 millions. Je trouve cela aberrant.

honoraires de
LE MAIRE - 5 % de l'architecte d'opération. C'est réglementaire.

M. Marcel HOARAU - Je voudrais signaler qu'il y a tout de même une partie plantée qui subsiste toujours entre la mer et la route et qu'il est nécessaire de l'aménager.

LE MAIRE - On va l'aménager. On ne peut pas la laisser dans cet état.

LE MAIRE - Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A LA MAJORITE

UC - St Denis le 26 Novembre 1981
P/Le Préfet, le Secrétaire Général
Signé : Dictionnaire Culturel
Pour Copie Certifiée Conforme
P/Le Préfet, le Chef de Bureau